

**UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS**  
**Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIÈRE**  
**DES CÔTES D'ARMOR**

**Objet :** Alerte sur le risque de disparition de votre école communale

Madame, Monsieur le Maire,

Union Départementale Force Ouvrière, saisie par son syndicat des instituteurs vous alerte au sujet de la menace grave qui pèse sur votre école communale publique ou votre réseau d'écoles publiques.

La Directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale propose en particulier aux élus de signer une « convention ruralité ». Ces projets de convention demandent d'anticiper les fermetures de postes en regroupant d'ores et déjà les écoles, en mutualisant les effectifs et les moyens. C'est la fin programmée des écoles communales publiques, au centre des liens sociaux et de la vie des petites communes.

En effet, la carte scolaire 2016 et celle qui s'annonce sont marquées par l'accélération du processus de « restructuration » du réseau des écoles de notre département.

Nous connaissons votre attachement à l'École publique et à un service public d'éducation de qualité et de proximité contribuant au dynamisme de la vie de votre commune. C'est pourquoi nous vous alertons sur le risque de disparition de votre école communale ou d'écoles de votre commune.

Rappelons qu'en 2014, le recteur a signé un contrat d'objectif avec le ministre afin de « limiter le nombre d'écoles de 1 à 3 classes, en particulier dans les Côtes-d'Armor et le Morbihan ». Cet engagement ne vise qu'à réaliser des économies par la globalisation des effectifs dans le cadre de structures intercommunales. On le sait, **ces structures retirent à l'école de la commune toute existence réglementaire**, ne laissant qu'un local qui s'avérera rapidement coûteux et inadapté... Elles permettront à la directrice académique de **globaliser les effectifs** sur toute la structure, engendrant inéluctablement, lors des "ajustements de rentrée", ou l'année suivante, **un grand nombre de fermetures de classes**. A terme, ce sont plus de 100 classes de l'école publique qui seront alors fermées dans les Côtes d'Armor.

Si l'on regarde les effectifs dans les écoles publiques, on constate la dégradation des conditions de scolarisation des élèves au fil des années, et on peut faire des projections sur le devenir des classes.

	1998	2016	Bilan
Effectif d'élèves maternelles et élémentaires	37 495	38 984	+1489
Nombre de classes	1 741	1 694	-47
Dotation globale d'emplois (nombre de postes)	2211	2167	-44

Source : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Côtes-d'Armor 2016

Quatre écoles sur dix dans notre département sont visées :

Nombre de communes des Côtes-d'Armor	362	
Communes avec au moins 1 école publique	269	74,31%
Communes sans école (ni publique, ni privée)	72	19,89%
Nombre d'écoles publiques	373	
Écoles publiques de 1 à 3 classes	149	39,90%
Écoles publiques 11 classes et +	13	3,50%

Source : Ministère de l'Éducation Nationale ESR-DEPP 2016

Le document du Comité Départemental de l'Education Nationale du 8 novembre 2016 indique l'ampleur des disparitions d'écoles publiques : 5,8% en 3 ans. Rien que cette information est de haute gravité.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉCOLES					
Rentrée scolaire	Nombre d'écoles			TOTAL	Nombre de fusions
	maternelles	élémentaires	primaires		
R2014	62	58	276	396	5
R2015	57	54	277	388	5
R2016	47	44	282	373	13

Source : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Côtes-d'Armor 2016

**Entre 2011 et 2015, les 23 fusions réalisées ont permis de fermer 17 postes et seulement 4 postes ont été ouverts.** La promesse par la direction académique de conserver les postes après fusion ne vaut donc que pour un ou deux ans...

Et ces fusions ne concernaient pour la plupart que des fusions écoles maternelles et élémentaires, hormis le cas dramatique de Paimpol où la fusion des quatre écoles en une école avec un seul directeur, a entraîné la fermeture de 6 postes sur 16 à la rentrée 2015 (mais réintroduction d'un poste) et la fermeture de 2 nouveaux postes à la rentrée 2016. En un an, l'école publique est passée de 16 à 9 classes.

Nous connaissons votre attachement à la république dont l'École publique est l'un des piliers et à un service public d'éducation de qualité et de proximité contribuant au dynamisme de la vie des communes.

De nombreux Maires sont ou vont être sollicités pour réaliser l'éventuelle fusion des écoles et peut être de celle de votre commune ou de la commune voisine avec une ou plusieurs autres écoles de votre circonscription, toute décision de fusion ne peut vous être imposée et votre compétence en la matière est de plein droit.

Ce n'est qu'après consultation du comité technique du 8 février et du comité départemental de l'éducation nationale du 9 février, que la directrice académique rendra ses décisions de carte scolaire.

Concernant les classes, toute initiative, toute mobilisation pour le refus d'une fermeture ou l'exigence d'une ouverture jouera un rôle qui peut être décisif pour le maintien ou l'amélioration des conditions d'accueil des enfants de votre commune.

Certains de partager avec vous notre attachement à l'École publique, recevez, Madame, Monsieur le Maire, nos sincères respects syndicalistes pour cette année 2017.

Stéphane MOTTIER, notre secrétaire du syndicat des instituteurs Force Ouvrière 22, se tient à votre disposition pour toutes informations et soutien complémentaires.

Fait à, St Brieuc, le 13 janvier 2017

Pour le SNUDI-FO 22  
Secrétaire départemental  
Stéphane MOTTIER



Pour l'Union Départementale CGTFO 22  
Secrétaire Général  
Eric LE COURTOIS

